

MAQUETTE DE LA FORMATION DOCTORALE DE L'ED SHS N°473 (Offre pour 2014-2015)

Le doctorat équivaut à 180 crédits dont 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse

La maquette ci-dessous constitue l'ensemble de la formation doctorale et non la formation annuelle,
elle n'est applicable que pour les doctorants inscrits à partir de 2009/2010

Validation par l'Ecole doctorale de 30 crédits

<p>Module A1 (8 crédits) Formation interdisciplinaire - 1 élément à choisir dans la liste suivante un séminaire interdisciplinaire organisé par l'ED SHS à choisir (liste et programmes des séminaires proposés en 2014-2015 sur le site de l'ED SHS http://edshs.meshs.fr/) séminaire interdisciplinaire suivi dans une autre université (<i>sur proposition du doctorant et accord de l'ED</i>)</p>	<p>Module B1 (7 crédits) Langues - 1 élément à choisir dans la liste suivante niveau en langue anglaise B2 minimum au moment de la soutenance (modalités sur le site de l'ED SHS) pour les doctorants en cotutelle validation de la langue de soutenance si différente de l'écrit (<i>ou au choix validation du module A2</i>) validation de l'anglais par les : CAPES, Agrégation, Master d'anglais (<i>ou diplôme équivalent de traduction</i>)</p>
<p>Module A2 (7 crédits) Complément de formation - 1 élément à choisir dans la liste suivante séminaire outils et méthodes « Communication et compétences » ou « Interculturalité » complément de formation : formation « Maitriser l'information scientifique » proposée par les SCD régionaux, DUFL, informatique, séminaire de master complémentaire, C2I 2e, autre ... niveau B2 en langue française <u>obligatoire pour les étrangers non francophones</u>, avant soutenance pour les doctorants en cotutelle : validation de la langue de soutenance (<i>ou au choix validation du module B1</i>), si différente de l'écrit validation de la langue optionnelle choisie au CAPES, à l'Agrégation ou au Master statut de doctorant contractuel (<i>titulaire d'un contrat doctoral</i>) validation du statut salarié pendant 1 an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>)</p>	<p>Module B2 (8 crédits) Initiative du doctorant - 1 élément à choisir dans la liste suivante initiative scientifique du doctorant (<i>organisation de colloques, journées d'études, séminaire - mandat associatif : Espace doctorants ou universitaire, projet collectif, éditorial...</i>) initiative à visée sociale ou humanitaire (<i>responsabilité associative, caritative, humanitaire...</i>) ateliers d'insertion professionnelle (<i>2jrs de présence au même module=validation</i>) validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels durant 1 année minimum validation du séjour de plus de 6 mois à l'étranger du doctorant en cotutelle ou non (validation également du module C1 et D1) validation du statut salarié pendant un an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>)</p>

Validation par le laboratoire de 30 crédits

<p>Module C1 (8 crédits) Formation disciplinaire de laboratoire - 1 élément à choisir dans la liste suivante séminaire disciplinaire de laboratoire Université d'été séminaire interdisciplinaire organisé par l'ED (différent du séminaire validé en A1) séjour de plus de 3 mois à l'étranger du doctorant en cotutelle (<i>validation également du module D1</i>) validation du statut salarié pendant 1 an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>) Autre (<i>sur proposition du doctorant et accord du laboratoire</i>)</p>	<p>Module D1 (7 crédits) Initiative scientifique - 1 élément à choisir dans la liste suivante participation aux activités du laboratoire (<i>co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop...</i>) validation d'un stage d'au moins 2 semaines (<i>hors université d'inscription et hors cotutelle</i>) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise.. validation du séjour de 1 à 3 mois à l'étranger du doctorant en cotutelle validation du statut salarié pendant un an minimum (<i>travail de 50 à 100%</i>) : <i>aménagement possible avec l'accord de la direction du laboratoire</i></p>
<p>Module C2 (7 crédits) Formation disciplinaire de laboratoire - 1 élément à choisir dans la liste suivante séminaire disciplinaire de laboratoire (différent du C1) séminaire interdisciplinaire organisé par l'ED (différent du A1 et du C1)</p>	<p>Module D2 (8 crédits) Diffusion de la recherche 2 communications orales (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) et 1 article accepté ou mis en ligne sur un site labellisé ou un poster (<i>article de revue, actes de colloques</i>)</p>

NB ► 1 séminaire = 3 journées d'études ou 1 journée d'études + 1 colloque de 2 jours = 20 heures

Modules à valider en fonction de la situation du doctorant

	Volet de compétence (30 crédits validés par l'Ecole doctorale) ¹				Volet de spécialité (30 crédits validés par le laboratoire) ¹			
Les cellules grisées sont à valider sur la durée du doctorat	Module A1 8 crédits	Module A2 ⁴ 7 crédits	Module B1 ⁴ 7 crédits	Module B2 8 crédits	Module C1 8 crédits	Module C2 7 crédits	Module D1 7 crédits	Module D2 8 crédits
Doctorant - non salarié - salarié moins de 50%								
Salariés de 50 à 100% ⁶							Aménagement possible avec accord directeur laboratoire	
Doctorant Contractuel ²				Validation si activité complémentaire ³				
Cotutelle <i>Séjour 3 à 6 mois</i>		Au choix A2 ou B1(5)						
Cotutelle <i>Séjour 2 semestres</i>		Au choix A2 ou B1(5)						

1. Cette structuration de la formation doctorale validée en crédits ne concerne que **les doctorants inscrits à partir de l'année universitaire 2009/2010.**

2. Doctorant contractuel : titulaire d'un contrat doctoral, salarié de l'université

3. Activité complémentaire : activité rémunérée en complément du contrat doctoral

4. - **Etudiants étrangers non francophones** : le module A2 est obligatoire en français (niveau B2 en plus du module B1 obligatoire en anglais (niveau B2)

- **Titulaires de Master, CAPES, Agrégation, certification en langue** : validation possible pour les modules A2 en toutes langues sauf Anglais et module B1 en Anglais seulement.

5. Hors pays francophones

6. Le statut de salarié est acquis si vous avez été salarié durant une année au moins (au minimum un mi-temps)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

DIPLOME DE DOCTORAT :

La soutenance ne peut avoir lieu qu'après l'obtention des 60 crédits de formation. Il est essentiel de répartir la formation sur toute la durée de la thèse. La mention du Doctorat est déterminée par la thèse et sa soutenance exclusivement et non par la formation. Le diplôme ne sera délivré qu'après obtention des 180 crédits.

VALIDATION DES CREDITS :

Les crédits seront validés à chaque réinscription par le Bureau de l'ED, qui traitera également tous les cas particuliers.

LANGUES :

- En langue, c'est la compétence qui est validée et non la présence à l'université. Cette compétence sera validée par les Centres de Ressources en Langues régionaux (l'ED encourage les doctorants à passer les certifications en langues : CLES (gratuit) utiles dans les procédures de recrutement), TOEFL.

- En anglais, un test de positionnement devra être passé au CRL au cours de la 1^{ère} année, obligatoirement pour tous les doctorants. Si le B2 est atteint, les crédits du module B1 seront considérés comme acquis. Dans le cas contraire, obligation d'atteindre un niveau B2 au moment de la soutenance (validation du niveau au CRL). Si toutefois ce niveau n'était pas atteint en anglais au moment de la soutenance, il faudrait qu'il le soit dans une autre langue.

- Les doctorants étrangers devront, outre le module d'anglais, suivre le module A2 en français pour lequel un niveau B2 est attendu au moment de la soutenance.

SOLUTIONS ALTERNATIVES :

Les doctorants pourront éventuellement valider des formations hors région si elles leur sont plus utiles. Les demandes seront traitées au cas par cas mais une attestation de présence sera réclamée.

Dans tous les cas, les doctorants pourront proposer des solutions alternatives à ce programme de formation si leur champ de recherche le justifie. Il leur suffira de faire valider auparavant leurs propositions par l'ED ou le laboratoire.

Comment valider sa formation doctorale à l'ED SHS ? 2014-2015

Les doctorants inscrits à l'ED SHS à partir de 2009 doivent suivre obligatoirement une formation doctorale donnant lieu à l'attribution de crédits doctoraux. Le doctorat vaut 180 crédits, 120 sont attribués au moment de la soutenance, 60 crédits sont à acquérir tout au long du doctorat. Le doctorant est invité à construire dès sa première inscription en thèse son plan de formation pour les 3 ans. Pour cela, il peut se faire aider par son directeur de thèse. 30 crédits sont attribués par l'ED, 30 pour le laboratoire.

La formation est organisée en modules de A à D.

Chaque module est à valider une fois sur toute la durée du doctorat.

Comment valider les modules ?

Le doctorant est invité à demander la validation d'un ou plusieurs modules à chaque fin d'année universitaire. Pour cela, il devra se connecter à l'adresse :

<http://inscriptions-edshs.univ-lille3.fr/> avec ses identifiants.

Pour chaque module dont il demande la validation, il devra télécharger sur son espace des justificatifs correspondants (copies de feuilles d'émargement, attestations de participation, convention de stage, copie de diplôme, copie de contrat de travail etc...). Dans la mesure du possible, le doctorant devra demander la validation de plusieurs modules à la fois et à ne pas attendre la soutenance pour le faire.

Une fois les documents téléchargés :

pour valider les modules A1 à B2 s'adresser à l'ED (par mail à pascaline.lamble@univ-lille3.fr)

pour valider les modules C1 à D2, s'adresser à son laboratoire (par mail à son gestionnaire).

Les modules validés par l'ED : 30 crédits

Intitulé du module	Modalités de validation du module
Module A1 (8 crédits) Formation interdisciplinaire	Le doctorant choisit un séminaire proposé par l'ED (au moins 3 séances pour un total de 20h) Programme actualisé chaque année sur le site de l'ED (http://edshs.meshs.fr/). Au choix : A Lille 3 : - Séminaire « Etudes visuelles » - Séminaire « Etudes européennes » (choisir un des séminaires proposés) - Séminaire « Réception de l'antiquité » - Séminaire « Argumenter Décider Agir » - Séminaire « Santé, individu, société » - Séminaire « Interface » -Séminaire « Études de genre »

	<p>A l'Artois : - Séminaire « Voyage et littérature »</p> <p>A l'UVHC : - Séminaire « Urbain et enjeux sociétaux »</p> <p>A l'ULCO : - Un Séminaire « Etudes européennes »</p> <p>- Séminaire suivi dans un autre établissement après avis de l'ED</p>
<p>Module A2 (7 Crédits) Complément de formation</p>	<p>Le doctorant choisit un complément de formation proposé par l'ED ou propose la validation d'un complément de formation qu'il a suivi pendant le doctorat (au moins 20 heures). Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire « Communication et compétences » (programme disponible sur le site de l'ED, choisir un des séminaires sur les deux proposés) - Séminaire « Interculturalité » (programme disponible sur le site de l'ED) - Séminaire « Ingénierie du document numérique » - Formation « Maitriser l'information scientifique » proposée par les SCD (suivre 4 ateliers sur les 5 proposés pour valider le module) - Pour les doctorants non francophones : validation du niveau B2 en français avant la soutenance - Complément de formation sur proposition du doctorant - Statut de doctorant contractuel - Statut de salarié (travail à 50% pendant un an) - Validation de la langue optionnelle choisie au Capes, Agrégation, Master
<p>Module B1 (7 crédits) Langues</p>	<p>Le minimum requis est le niveau B2 en anglais au moment de la soutenance (ou toute autre langue utile au doctorant suivant sa discipline sur dérogation). Le niveau de langue sera validé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le passage d'une certification en langue avant la soutenance (CLES 2) pour les doctorants inscrits à partir de 2013. Renseignements pratiques auprès de l'ED. ou - Pour les titulaires d'un Capes, Agrégation, Master d'anglais, diplôme de traduction. ou - Pour les doctorants en cotutelle : validation de la langue de soutenance si différente de l'écrit (au choix avec module A2) ou - Le passage du Test ELAO pour les doctorants

	inscrits avant 2013
Module B2 (8 crédits) Initiative du doctorant	<p>Le doctorant valide au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Initiative scientifique (organisation de colloque, journée d'études, participation à un projet collectif, éditorial...) -Initiative à visée sociale ou humanitaire (responsabilité associative, caritative, humanitaire) - Suivi d'un atelier d'insertion professionnelle proposé par le Département Carrières Emplois (inscription sur http://formadoc.pres-ulnf.fr/) <p>La participation au minimum à 2 journées valide ce module.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Validation par l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels durant un an minimum -Séjour scientifique de plus de 6 mois à l'étranger (cotutelle ou non) validation également en C1 ou D1 -Statut de salarié (travail à 50% minimum pendant un an)

Les modules validés par le laboratoire de rattachement du doctorant : 30 crédits.

Intitulé du module	Modalités de validation du module
Module C1 (8 crédits) Formation disciplinaire de laboratoire	<p>Le doctorant choisit un séminaire proposé par son laboratoire (minimum 20 heures).</p> <p>Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire disciplinaire (se rapprocher du laboratoire) - A défaut, séminaire interdisciplinaire proposé par l'ED (différent du séminaire validé en A1) - Séminaire suivi dans une autre université après accord du laboratoire - Participation à une Université d'été - Séjour scientifique de plus de 3 mois à l'étranger (cotutelle ou non) validation du D1 également - Statut de salarié (travail à 50% minimum pendant un an)
Module C2 (7 crédits) Formation disciplinaire de laboratoire	<p>Le doctorant choisit un séminaire proposé par son laboratoire (minimum 20 heures) différent du séminaire suivi pour le module C1.</p> <p>Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire disciplinaire (se rapprocher du laboratoire) - A défaut, séminaire interdisciplinaire proposé par l'ED (différent du séminaire suivi en A1 et en C1)
Module D1 (7 crédits) Initiative scientifique	<p>Validation du module par :</p> <p>Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux activités du laboratoire (co-organisation de JE, Colloque, journée jeunes

	<p>chercheurs, projet ANR, expo, performance artistique, ouvrage, traduction, workshop, acte de colloques...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stage d'au moins 2 semaines : recherches en centre spécialisé, archives, bibliothèques, entreprise (hors cotutelle et établissement d'inscription) - séjour scientifique de 1 à 3 mois à l'étranger (en cotutelle ou pas) - Statut de salarié (travail à 50% minimum pendant un an)
<p>Module D2 (8 crédits) Diffusion de la Recherche</p>	<p>Le doctorant valide ce module en proposant 2 communications orales (colloque, JE, Symposium, séminaire de recherche) et un article accepté ou mis en ligne sur un site labellisé ou un poster (article de revue, acte de colloques)</p>